

1968

# Abandon du Collège de Gibraltar — (15-X-1871)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol2>

---

## Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1968). Abandon du Collège de Gibralta. In *Angola: 1868-1881*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1871 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola:1868-1881 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

## ABANDON DU COLLÈGE DE GIBRALTAR

(15-X-1871)

**SOMMAIRE** — *Les Pères de la Communauté de Gibraltar justifient l'abandon du Collège de St. Bernard.*

Le 15 Octobre 1871, les Pères de la communauté de Gibraltar, se sont réunis en conseil. Etaient présents: le R. P. Eigenmann, supérieur, et le P. Stoll.

.....

3.° D'après les renseignements obtenus par le R. P. Supérieur durant son voyage en France, et vu la faible rentrée de la présente année, on s'est posé la question sur l'opportunité de la conservation ou de l'abandon de la direction du collège, dont voici les principaux considérants:

a) Que tant ici qu'au sud de l'Espagne en général on n'a pas une probabilité suffisante de recruter des vocations pour la Congrégation.

b) Que les conditions locales offrent trop peu de garanties pour la stabilité et le succès d'un scolasticat.

c) Que le collège lui-même ne paraît pas pouvoir se développer ni même se maintenir convenablement, et que toujours ils restera un établissement peu fréquenté, tant pour cause de la position locale de Gibraltar, qui occasionne de grandes dépenses aux parents et rend les communications difficiles, qu'à cause de la concurrence, de jour en jour plus grande, dans les villes voisines, qui peuvent maintenir des établissements à meilleur marché.

d) Que le collège, pour répondre aux vœux des parents et satisfaire à tout l'enseignement secondaire, exige un nombre de professeurs trop grand et non proportionné avec le peu d'élèves.

Tous les considérants examinés, on a été d'avis qu'il faut agir auprès de la Maison-Mère dans le sens de l'abandon de l'oeuvre.

En foi de quoi a été dressé et signé le présent procès-verbal au jour ci-dessus indiqué.

s) *P. Eigenmann*

ATT — *Congregações Religiosas* — Congregação do Espírito Santo, Ms. n.º 422.

NOTA — Sur le conseil du 5 Novembre 1871, présents les Pères Eigenmann et Stoll, est écrit:

2.º Ayant reçu de la Maison-Mère une réponse dans le sens des considérants exposés dans le conseil précédent, au sujet de l'abandon du collège, le Supérieur de la communauté annonça à Mgr [Scandella] la détermination prise par le T. R. Père à ce sujet. Monseigneur accepta cette détermination, en proposant même d'insister auprès du T. R. Père, afin que nous puissions déjà nous retirer à Pâques. Cette proposition transmise au T. R. Père en fut accueillie comme telle, et dès lors les Pères de la communauté ont été d'avis de prendre dès à présent toutes les dispositions requises, de manière à pouvoir quitter le collège pour la fête de Pâques.

En foi de quoi a été dressé et signé le présent procès-verbal au jour ci-dessus indiqué.

s) *P. Eigenmann*

Le 10<sup>e</sup> et dernier conseil de communauté de l'année scolaire 1871-1872, a été tenu le 10 Mars 1872. Il a été aussi le dernier de l'oeuvre de Gibraltar.